



**inter invest**  
Solutions d'investissement innovantes

SOUSCRIPTION 2019

---

New  
**Energy**

## Loi Girardin

Une solution de réduction  
d'impôt performante à  
impact environnemental  
positif

---

2019

# Sommaire

---

Inter Invest, solutions d'investissement innovantes	3
Les énergies vertes	6
New Energy	8
La sécurité des opérations par Inter Invest	13
Votre compte en ligne sur <a href="http://www.inter-invest.fr">www.inter-invest.fr</a>	16

---



01

# Inter Invest

Solutions  
d'investissement  
innovantes

Depuis 1991, le Groupe Inter Invest est spécialisé dans la structuration, la distribution et la gestion de solutions d'investissement innovantes. Avec 1.634 milliard d'euros d'actifs financés sous gestion à fin 2018, Inter Invest vous propose de bénéficier d'une réduction d'impôt attractive dans le cadre de ses nouvelles opérations en loi Girardin visant à financer les équipements de production d'énergie renouvelable.

Avec New Energy le Groupe renforce son engagement auprès des Outre-mer en proposant une solution de réduction d'impôt à impact environnemental positif dédiée aux investisseurs soucieux de l'environnement et à la recherche de performance.

# Le Groupe Inter Invest

**Inter Invest** est spécialisée dans la distribution des solutions d'investissement structurées par les sociétés du groupe. Par ailleurs, Inter Invest est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - Banque de France), en application des articles L.511-10 et L.532-1 du Code Monétaire et Financier (CMF), en qualité de société de financement en vue de financer des entités situées dans les DOM-COM dans le cadre de dispositifs fiscaux ad-hoc et d'entreprise d'investissement pour le service de placement garanti - Code Interbancaire (CIB) : 16758.



**Inter Invest Outre-Mer** est spécialisée dans la structuration et la gestion des solutions d'investissement en loi Girardin.

Inter Invest Outre-Mer est inscrite sur la liste des compagnies financières holding conformément à l'article L.517-1 du CMF - Code Interbancaire (CIB) : 09861.

## Une maîtrise incomparable depuis 28 ans

Créé en 1991, le Groupe Inter Invest est un des pionniers sur le marché du financement Outre-mer en loi Girardin et s'appuie sur un savoir faire sans équivalent sur le marché aussi bien pour le montage que pour la gestion et le suivi des opérations jusqu'à leur terme. Le Groupe Inter Invest accorde ainsi une place déterminante aux notions de maîtrise des processus, de contrôle sur place des opérations et de transparence totale du montage.

## Implantations dans les DOM-COM

Le Groupe Inter Invest compte 53 salariés au siège social à Paris, et 57 salariés dans ses 9 agences des DOM-COM au 31 décembre 2018.

Grâce à ses équipes présentes localement, le Groupe Inter Invest contrôle la régularité de votre investissement Girardin (éligibilité du locataire, réalité de l'investissement, prix et état neuf du matériel) et assure la gestion et le suivi des opérations pendant 5 ans.



**Inter Invest Capital** est spécialisée dans la structuration et la gestion des produits de capital investissement.

Inter Invest Capital est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-15000006.

## Procédures sécurisées via un outil informatique de pointe

Notre équipe informatique développe depuis près de 15 ans un outil qui sécurise toutes les procédures administratives et permet un niveau de transparence, de suivi et de contrôle des opérations très rigoureux.

Nos investisseurs disposent ainsi d'un espace dédié sur [www.inter-invest.fr](http://www.inter-invest.fr) permettant notamment d'accéder aux documents pré-remplis pour leur déclaration de revenu.

## Intégration de l'ensemble des métiers

Le Groupe Inter Invest ne fait appel à aucun intervenant extérieur et maîtrise l'intégralité des opérations depuis le montage jusqu'à la liquidation des sociétés de portage au terme de la période légale de 5 ans.

Nos équipes locales, présentes à la livraison de chaque matériel, s'assurent de la mise en exploitation avant le 31 décembre 2019.



**Inter Invest Immobilier** est spécialisée dans la structuration et la commercialisation d'opérations immobilières patrimoniales sur des emplacements premiums.

Inter Invest Immobilier dispose d'une carte de transaction immobilière délivrée par la préfecture sous le n° CPI 7501 2017 000 018 979.



# Chiffres clés \*

**1.634 milliard €** **700**

d'actifs financés sous gestion en Girardin industriel & logement social

partenaires - Banques privées et cabinets de conseil en investissements financiers - nous font confiance

**25 000**

clients investisseurs nous ont fait confiance afin de bénéficier de leur réduction d'impôt en toute sécurité

**19 420**

locataires financés dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer

**5 160**

sociétés de portage sous gestion

**110**

salariés répartis entre le siège social à Paris et nos 9 agences dans les DOM-COM

**34 000**

projets industriels financés depuis 1991



**75 %**

des investisseurs renouvellent chaque année leur souscription

## Une expertise reconnue



### Inter Invest primée pour ses Solutions Girardin

Inter Invest est primée depuis 5 années consécutives dans la catégorie « Promoteur de Solutions Girardin » dans le palmarès établi par le magazine Gestion de Fortune auprès de plus de 4 500 Conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants.

Inter Invest a reçu le Prix 2018 pour ses solutions Girardin industriel dans le cadre des Pyramides de la gestion de patrimoine suite à un questionnaire envoyé à 5 000 CGPI par le magazine Investissement Conseils.

[www.gestiondefortune.com](http://www.gestiondefortune.com)  
& [www.investissementconseils.com](http://www.investissementconseils.com)



### Prix de l'innovation Capital-investissement

Lors des Pyramides de la Gestion de Patrimoine 2017, Inter Invest Capital a reçu le prix de l'Innovation pour sa holding ISF permettant aux investisseurs d'adapter leur souscription à leur profil de risque et à leur objectif d'investissement.

[www.investissementconseils.com](http://www.investissementconseils.com)

\* Au 31/12/2018

A close-up photograph of vibrant green leaves, likely from a plant like a peace lily, filling the left side of the page. The leaves are layered and show natural texture and color variations.

02

# Les énergies vertes

Une transformation  
nécessaire et des  
engagements forts en  
Outre-mer

A l'instar de la Métropole, les Outre-mer ont engagé une transformation énergétique profonde pour tendre vers l'autonomie énergétique et le recours plus systématique à des énergies renouvelables et non polluantes.

Avec New Energy, Inter Invest s'associe aux efforts des régions ultra-marines pour accompagner cette mutation énergétique.

# Pourquoi New Energy ?

Une solution de défiscalisation à impact positif pour des Outre-mer autonomes et verts !

Produire et consommer de l'énergie plus propre : cette volonté s'inscrit dans l'ADN français depuis plusieurs années déjà. L'isolement géographique et la taille limitée des systèmes de production énergétique dans les DOM-COM sont une réalité avec laquelle ils doivent composer. En effet, l'énergie produite sur place est coûteuse et dépendante de l'importation de combustibles fossiles, alors même que nos Outre-mer sont dotées d'une précieuse ressource : le soleil !

Plus encore, ces zones consomment en majorité de l'énergie polluante. A titre d'exemple, en 2015, 89% de l'énergie provenait d'énergies fossiles en Guadeloupe quand les énergies renouvelables ne représentaient que 11% des consommations primaires selon l'ADEME, contre 20% environ de la production pour l'ensemble du territoire. Mais la France est ambitieuse ! Elle a dévoilé en juin 2018 son plan « Place au soleil » qui a pour objectif de multiplier par deux la production solaire en France d'ici 2023 et atteindre 32% d'électricité renouvelable dans le mix énergétique en 2030.

Les DOM-COM ont pris des engagements forts afin d'atteindre localement les objectifs globaux fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), issue du Grenelle de l'Environnement. C'est le cas notamment avec la consommation d'eau chaude, puisque désormais, toutes les nouvelles constructions ultra-marines sont tenues de couvrir au moins 50% de leurs besoins en eau chaude grâce aux énergies renouvelables.

L'Etat et les partenaires institutionnels accompagnent les Outre-mer par la mise en place de solutions de financement ciblées. L'autoconsommation d'énergie

est au centre des projets et en 2019 la prime à l'achat des chauffe-eaux solaires devrait être augmentée. Le gouvernement prévoit même de créer un label « Département solaire » pour les zones les plus engagées.

Certaines zones ont d'ailleurs pris de l'avance, et c'est le cas de La Réunion, qui est devenue la référence pour le déploiement d'équipement de production d'énergie renouvelable. Elle est ainsi la 1<sup>ère</sup> région française en la matière avec 60% des foyers équipés de chauffe-eaux solaires. La région incite ses habitants à mieux gérer, maîtriser leur consommation d'électricité et à favoriser l'autoconsommation ! L'Union Européenne a salué les efforts de l'île et a décidé de soutenir le déploiement des chauffe-eaux solaires en débloquant un budget de près de 20 millions € en ce sens.

Cependant, la marge de progression reste encore importante aux Antilles où l'autoconsommation d'énergie n'est pas très répandue alors même qu'elles bénéficient d'un ensoleillement exceptionnel. Inter Invest s'inscrit dans ce projet et vous propose un investissement défiscalisant à impact positif : New Energy.

## Focus sur les chauffe-eaux solaires individuels (CESI)

### La Réunion : un modèle à suivre

Sur l'île de la Réunion, 60% des foyers sont équipés et l'île a dépassé les 160.000 chauffe-eaux solaires !

### Antilles : tout reste à faire

L'eau chaude sanitaire représente le 2<sup>ème</sup> poste de consommation d'électricité du secteur résidentiel. Malgré un ensoleillement exceptionnel, 80% des chauffe-eaux installés sont électriques.

En 2016, 3 fois moins\* de chauffe-eaux solaires y ont été installés qu'à la Réunion.

**Un double objectif pour les Outre-mer**

**2020**  
50% d'énergies renouvelables

**2030**  
autonomie énergétique



A large, dynamic splash of water in shades of blue and white, occupying the left side of the page. The water is captured in mid-air, creating a sense of movement and energy. The splash is contained within a circular frame that is partially cut off by the edge of the page.

03

# New Energy

Une solution Girardin à impact environnemental positif

Inter Invest propose aux investisseurs à la recherche d'une solution de défiscalisation performante de participer à la transformation énergétique des Outre-mer. Ainsi, New Energy a pour vocation de doter les foyers des DOM-COM en équipements de production d'énergie renouvelable. S'appuyant sur sa connaissance du marché du Girardin industriel (article 199 undecies B du CGI) et son implantation historique dans les Outre-mer, Inter Invest offre avec New Energy un taux de rendement attractif tout en assurant aux investisseurs la sélectivité et le sérieux qui font la marque de fabrique et le savoir-faire du Groupe.



# New Energy

Notre solution Girardin à impact environnemental positif

New Energy est une solution d'investissement en loi Girardin industriel de plein droit vous permettant de bénéficier dès l'an prochain d'une réduction d'impôt sur le revenu.

New Energy permet de contribuer spécifiquement à deux aspects majeurs du développement des

Outre-mer : accompagner ses habitants vers l'indépendance énergétique tout en réduisant l'empreinte carbone de ces zones.

En investissant dans New Energy, vous vous inscrivez dans la volonté de nos Outre-mer de devenir plus verts et plus autonomes.

## Girardin industriel New Energy

Article 199 undecies B du CGI

Les investissements dont le montant est inférieur à 250 000 euros ouvrent droit à réduction d'impôt dès lors qu'ils respectent les conditions d'éligibilité du locataire, de rétrocession minimum de l'avantage fiscal et d'exploitation du matériel pendant 5 années.

### Avantages

- Financement de matériels facilement relouables en cas de défaut d'exploitation.
- Dilution du risque sur plusieurs matériels (une SNC « New Energy » finance en moyenne une cinquantaine d'équipements différents).
- Sur option : mutualisation de votre investissement sur plusieurs SNC (une SNC supplémentaire par tranche de 8 000€ de réduction d'impôt pour un coût de 25€ par SNC souscrite au-delà de la 1<sup>ère</sup> SNC).
- Taux de réduction d'impôt majoré à 52,95% contre 44,12% (hors Mayotte et Guyane).
- Rentabilité attractive jusqu'à 20%\* en contrepartie de l'acceptation d'une prise de risque.

### Rétrocession

Avantage fiscal rétrocédé à l'Exploitant local selon le minimum légal de 56%, soit une prise en compte de 44% dans les plafonds des niches fiscales.

### Durée de détention des parts / actions

5 ans minimum.

### Société de portage

SNC

### Réduction d'impôt

Entre 2 500€ et 40 909€

## Une solution Girardin dédiée à la transformation énergétique

- Un taux de rentabilité attractif jusqu'à 20%\*
- Un réseau de fournisseurs-installateurs (« l'Exploitant ») de CESI partenaires agréés par EDF Agir Plus
- Sécurisation des opérations : audits des Exploitants menés par un cabinet indépendant, prix des matériels contrôlés par des experts agréés et suivi des opérations
- Une équipe locale présente depuis plus de 28 ans
- Un leadership en Girardin Industriel de plein droit

\* Cette rentabilité pourra être dégressive et varier en fonction de la date de souscription à New Energy

# Le mécanisme

## de la réduction d'impôt en loi Girardin

### Un avantage fiscal simple et immédiat, dès 2 500€ d'impôt

En tant que résident fiscal français, au sens de l'article 4 B du CGI, vous avez la possibilité d'investir dans le cadre de la loi Girardin dans des opérations industrielles telles que celles financées par New Energy. Ces investissements vous permettent de bénéficier de **la totalité de votre réduction d'impôt sur le revenu dès l'année qui suit votre souscription** (principe du « One Shot »), sous réserve du respect des contraintes légales définies à l'article 199 undecies B du CGI pendant 5 ans minimum.

### Une rentabilité attractive

Vous investissez en 2019 environ 83.3% de l'impôt dont vous êtes redevable au titre de vos revenus 2019 et bénéficiez ainsi d'une **rentabilité\* de 20% net d'impôt**. Cette rentabilité est dégressive au cours de l'année et dépend donc de la date de souscription.

### Un investissement en faveur de la transformation énergétique des Outre-mer

En contrepartie de votre **investissement réalisé à fonds perdus** permettant d'équiper les foyers ultra-marins en matériel de production d'énergie renouvelable, vous

bénéficierez d'un avantage fiscal en 2020 tout en **participant à la transformation énergétique des DOM-COM et en favorisant l'essor du solaire thermique sur ces zones**.

### Des formalités facilitées

Inter Invest facilite vos démarches ; vous devez seulement signer **une demande de réservation pré-remplie (papier ou électronique)** précisant les critères de votre investissement. Inter Invest se charge ensuite d'enregistrer les actes de cession de parts sociales auprès de l'administration fiscale justifiant que vous êtes associé de la société de portage, ce qui enclenchera votre défiscalisation.

### Les risques associés

En contrepartie d'une rentabilité attractive, votre investissement réalisé dans New Energy codifié à l'article 199 undecies B du CGI vous expose à :

- des risques fiscaux consistant en la reprise de la réduction d'impôt par l'administration fiscale en cas de non-respect des contraintes légales et réglementaires pendant la période de détention des parts (minimum légal de 5 ans) et 3 ans après.
- des risques financiers, liés à votre qualité d'associé d'une SNC qui vous confère une responsabilité indéfinie et solidaire sur les dettes de la société de portage, pendant la durée minimum de détention des parts (5 ans).

# Votre projet de défiscalisation

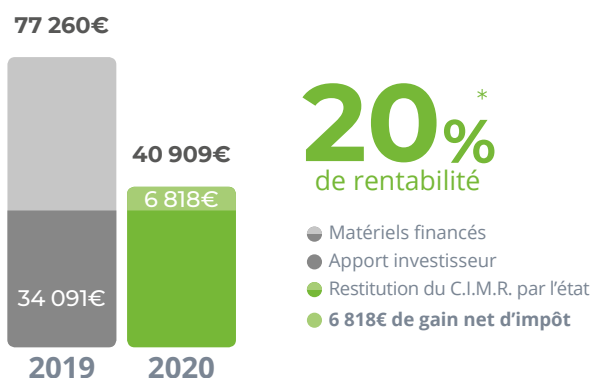
## Exemple d'investissement

### Prélèvement à la source et réduction d'impôt Girardin

La mise en place du prélèvement à la source début 2019 n'impacte pas les investissements en loi Girardin souscrits cette année ; la réduction d'impôt sera restituée à l'été 2020.

### Exemple d'investissement

En 2019 vous effectuez un apport en compte courant de 34 091€ pour bénéficier dès 2020 d'une restitution de votre réduction d'impôt de 40 909€, soit un gain de 6 818€ correspondant à une rentabilité de **20%**.



\* La rentabilité s'entend du rapport entre :

- au numérateur, le montant de l'économie d'impôt constituée de la différence entre la réduction d'impôt sur le revenu et le montant de la souscription,
- au dénominateur, le montant de la souscription.

Cette rentabilité pourra être dégressive et varier en fonction de la date de souscription à Girardin New Energy.

## Déroulement de votre investissement

### 2019

#### La souscription

Signature de la demande de réservation mentionnant notamment le montant à acquitter au titre des frais d'acquisition et d'enregistrement des parts sociales de la société de portage (0,01€ à 0,10€ la part sociale).

Commissions de distribution : Inter Invest paiera au distributeur une rémunération maximum égale à 4% HT de l'apport réalisé par l'investisseur. Cette rémunération est incluse dans l'apport versé par l'investisseur.

Cession des parts sociales de la société de portage à l'investisseur qui doit en assurer la détention pendant 5 ans minimum.

### 2020

#### Les démarches

##### Mars

Signature des pouvoirs pour les Assemblées Générales des sociétés de portage à partir de votre compte en ligne.

##### Mai

Déclaration de revenus grâce aux documents pré-remplis mis à disposition sur votre compte en ligne.

##### Été

Restitution de votre réduction d'impôt 2019.

### 2021 à 2024

#### Les démarches

Signature des pouvoirs pour les Assemblées Générales des sociétés de portage à partir de votre compte en ligne.

### Fin d'opération

Dissolution puis liquidation de la société de portage.

## Le schéma de montage

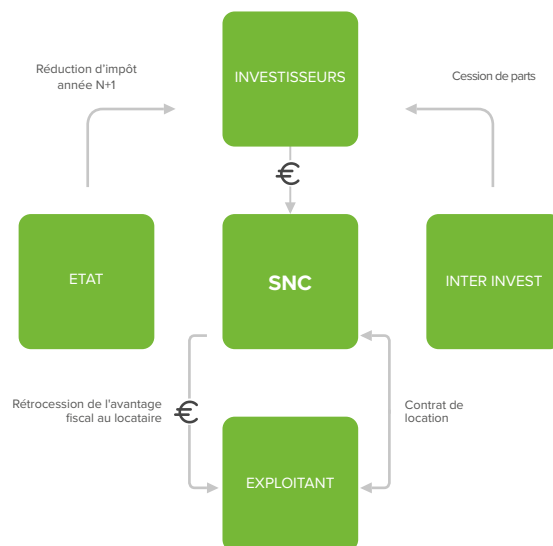
La Société en Nom Collectif (SNC) est, depuis la loi de finances 2011, la seule société de portage autorisée pour les opérations Girardin de plein droit (investissement < à 250 000€).

Le Groupe Inter Invest crée une société de portage qui achète des équipements de production d'énergie renouvelable. Ces matériels sont ensuite loués pendant 5 ans à une entreprise éligible au dispositif Girardin qui s'engage à les exploiter pendant 7 ans.

Cette entreprise verse un loyer de l'ordre de 30% inférieur au remboursement d'un crédit classique, grâce à la partie de l'avantage fiscal que le Groupe Inter Invest lui rétrocède.

Au terme de la période locative de 5 ans, le matériel devient propriété de l'Exploitant ultramarin, après liquidation de la société de portage. Ce dernier est alors en mesure de le revendre au terme de la période d'exploitation de 7 ans aux foyers qui jusque-là faisaient appel à l'Exploitant pour se fournir en énergie renouvelable.

Le Groupe Inter Invest perçoit pendant les 5 ans que dure la période locative des honoraires de montage, de distribution et de gestion facturés à la société de portage, dont les montants sont indiqués dans le dossier de souscription et les bilans annuels de la société de portage, accessibles en ligne à partir du compte dédié à l'investisseur sur [www.inter-invest.fr](http://www.inter-invest.fr).



# Le plafonnement

## des niches fiscales 2019

### Plafonnement des avantages fiscaux

Article 200-0 A du CGI

Conformément à l'article 200-0 A du CGI, le montant total des réductions d'impôt d'un contribuable doit respecter les deux plafonds ci-dessous :

**10 000€**

1<sup>er</sup> plafond global

Hors les réductions d'impôt SOFICA et investissements Outre-mer, le total des avantages fiscaux 2019 ne peut pas procurer un avantage fiscal supérieur à 10 000€.

**18 000€**

2<sup>nd</sup> plafond spécifique Outre-mer

Avec les réductions d'impôt SOFICA et investissements Outre-mer, le total des avantages fiscaux 2019 ne peut pas procurer un avantage fiscal supérieur à 18 000€ « net de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire ». Ce qui signifie que seulement 44% du montant de réduction d'impôt obtenue est pris en compte dans le plafond des niches fiscales.

	Type d'opérations	Plafond spécifique Outre-mer *	Taux de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire	Réduction d'impôt maximum
<b>Industriel</b> Art. 199 undecies B	Plein droit New Energy	18 000€	56%	<b>40 909€</b>

\* net de rétrocession de l'avantage fiscal au locataire

### Exemple

#### Situation

Couple marié, 2 enfants

**3 parts**

Revenu net imposable 2019

**91 476€**

Impôt sur les revenus 2019

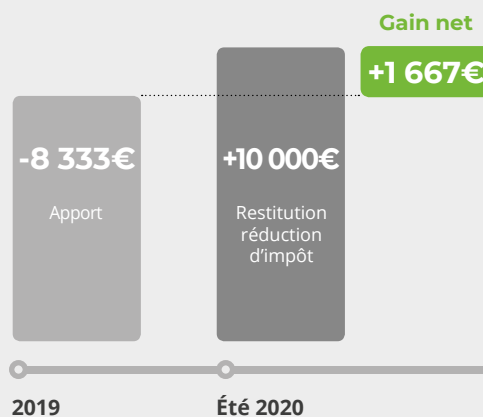
**10 000€**

#### Réductions d'impôt

New Energy 2019 \*\*

**10 000€**

\*\* Apport de 8 333€ pour un gain net de 1 667€, soit une hypothèse de rentabilité de 20%. La rentabilité dont vous pourrez bénéficier est dégressive et dépend de la date de souscription.



#### Restitution totale

après réception de l'avis d'imposition (été 2020) : 10 000€



04

# La sécurité

des opérations par  
Inter Invest

Profiter du dispositif de réduction d'impôt en loi Girardin avec New Energy, c'est participer au financement d'équipement de production d'énergie renouvelable, véritable clé de voute de la transition énergétique ultramarine, ce matériel étant mis en exploitation par un partenaire agréé EDF Agir Plus pendant 7 ans. Le montage de ces opérations étant complexe, il doit être effectué par un monteur qualifié.

# La sécurisation

## de nos opérations à impact positif

En cas de non-respect des contraintes légales définies à l'article 199 undecies B du CGI (montage, défaillance d'une entreprise locataire...) pendant la durée minimum de détention des parts et la période de location de 5 ans, l'avantage fiscal peut être repris à l'investisseur. Pour vous assurer de souscrire à des opérations sécurisées, Inter Invest effectue des audits et contrôles aussi bien en amont des investissements que durant toute la durée des opérations.

### Les mesures de sécurité prises par Inter Invest



#### Audit des Exploitants partenaires d'Inter Invest

Parce que nous sommes implantés depuis 28 ans, nous connaissons le marché et avons sélectionné les entreprises les plus sérieuses du secteur de la production d'énergie renouvelable d'origine solaire.

Afin d'assurer un maximum de sécurité aux investisseurs en Girardin New Energy, Inter Invest a mandaté un cabinet pour auditer ses Exploitants partenaires et vérifier de nombreux aspects de leur activité tels que :

- Contrôle d'éligibilité : identification des dirigeants effectifs, respect du seuil de 20 M€ de C.A.
- Contrôle de la restitution aux utilisateurs des subventions EDF perçues par l'Exploitant



#### Experts indépendants

Deux experts, dont un assermenté par le tribunal de Commerce local, sont mandatés pour analyser le prix de revient de chaque matériel et s'assurer de leur juste évaluation.



#### Visites in situ

Nos équipes basées sur place ont une fine connaissance du tissu entrepreneurial ultramarin et particulièrement des Exploitants agréés qui sont en nombre restreint malgré le potentiel de ce marché. Inter Invest s'assure ainsi que les équipements, tels que les chauffe-eaux solaires, financés dans le cadre des opérations Girardin New Energy sont effectivement installés chez des particuliers.



#### Suivi et gestion des opérations

Pendant la période locative obligatoire de 5 ans, un organisme spécialiste de l'information sur les entreprises vérifie, pour le compte du Groupe Inter Invest, tout changement concernant l'activité et l'éligibilité des Exploitants de nos sociétés de portage afin de garantir le succès de votre réduction d'impôt.

Dans toutes nos agences, une cellule spécialisée procède à la relocation des matériels si le locataire qui exploite l'équipement fait défaut afin de maintenir la location pendant 5 ans et ainsi préserver votre avantage fiscal.



#### Pérennité d'Inter Invest

Le Groupe Inter Invest provisionne 50% de ses honoraires sur les 5 années suivant le montage, afin de maintenir ses équipes locales et garantir la gestion et le suivi des opérations quoi qu'il arrive.

### Réglementation opérateur

Conformément à l'article 242 septies du Code Général des Impôts et au décret n° 2015-149 du 10 février 2015, Inter Invest est régulièrement inscrit sur le registre tenu par le représentant de l'État sous le numéro M-D-O-M-2016-75-004.

Inter Invest Outre-mer est inscrit sur le registre sous le n° M-COM-2016-97133-020.



## Nos garanties

20 M€

### Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Notre assurance RC Pro couvre toute erreur de montage et/ou de gestion d'Inter Invest à hauteur de 20 millions d'euros de réduction d'impôt.

10 M€

### Assurance RC « parapluie »

Cette assurance couvre l'investisseur, qui en tant qu'associé d'une société en nom collectif est responsable de manière solidaire et indéfinie, contre les montants qu'il pourrait être obligé de payer pour d'éventuels sinistres provoqués par un matériel non assuré.

100%

### Garantie matériel sinistré

En cas de remise en cause de votre réduction d'impôt par l'administration fiscale liée au défaut d'exploitation d'un matériel sinistré, vous bénéficiez du remboursement de votre avantage fiscal requalifié, majoré des intérêts de retard et des pénalités éventuelles, dans la limite de l'indemnité d'assurance perçue par la SNC qui bénéficie de la délégation d'assurance.

Systematique

### Clause de limitation de recours

Cette clause couvre l'investisseur, en tant qu'associé d'une SNC solidairement et indéfiniment responsable, contre les défauts de paiement des locataires.

### Assistance juridique sur option

L'Assistance juridique à laquelle vous pouvez souscrire pour 60€ par SNC, vous donne accès, dans tous les cas de demande d'information ou de procédure contentieuse avec l'administration fiscale, à l'assistance d'Inter Invest qui s'engage à préparer, à ses frais, vos réponses ou mémoires avec le concours des meilleurs spécialistes de la fiscalité en loi Girardin pendant toute la durée de votre investissement.

## Pour aller plus loin

### Un environnement politique favorable

L'Etat et les collectivités d'Outre-mer ont mis en place un ensemble de mesures d'accompagnement dans le cadre du déploiement de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). En effet, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (18 août 2015) précise que chaque région est responsable de sa PPE. Des objectifs ambitieux qui nécessitent des « coups de pouce » de l'Etat qui accorde sous certaines conditions crédit d'impôt développement durable, prime, voire prêt à taux zéro mais également d'intervenants privés. Inter Invest s'associe à cet enjeu majeur et vous permet d'œuvrer pour les énergies vertes.

### Des exploitants encadrés par EDF

EDF apporte son soutien aux PPE ultra-marines, et plus particulièrement au développement du solaire thermique, en attribuant des primes aux particuliers afin qu'ils puissent faire l'acquisition d'un équipement de production d'énergie renouvelable dans des conditions économiques favorables. Par mesure de simplification, ce sont les Exploitants agréés EDF Agir Plus qui perçoivent cette prime afin d'en faire bénéficier les particuliers. C'est dans ces conditions qu'Inter Invest a noué des partenariats exclusifs avec les principaux Exploitants ultra-marins agréés EDF Agir Plus.

A close-up photograph of a silver laptop keyboard and trackpad, showing keys like 'control', 'option', 'command', 'Z', 'X', 'C', 'A', 'S', 'D', 'Q', 'W', 'E', 'R', 'T', 'Y', 'U', 'I', 'O', 'P', 'Semicolon', 'Apostrophe', 'Backslash', 'Forward slash', 'Backspace', and 'Enter'. The trackpad is visible below the keyboard.

05

# Votre compte

en ligne sur  
[www.inter-invest.fr](http://www.inter-invest.fr)

Inter Invest vous accompagne tout au long de votre investissement grâce à votre espace internet et vous apporte ainsi le meilleur niveau de services du marché.

# Votre accès internet

## pour plus de services & de transparence



### Signature électronique

Vous avez la possibilité de signer électroniquement votre demande de réservation ainsi que les pouvoirs pour les A.G. des sociétés de portage dont vous êtes associé.



### Demande de réservation

- Suivi de l'avancement de votre demande de réservation.
- Historique des versements (apport, frais d'acquisition et d'enregistrement) et des réductions d'impôt demandées.



### Souscription & transparence

- Dossier de souscription présentant les matériels et les locataires financés par les sociétés de portage.
- Documentation juridique des sociétés de portage.
- Pièces contractuelles du montage.



### Suivi administratif

- Bilan des sociétés de portage souscrites.
- Documents relatifs aux assemblées générales annuelles avec pouvoirs à retourner.



### Déclaration fiscale

- Notice d'aide à la déclaration.
- Documents pré-remplis pour votre déclaration d'impôt annuelle.



### Simulateur IR

Simulation de votre impôt sur le revenu.

### Transparence totale

Inter Invest met à votre disposition tous les documents du montage : facture des matériels, PV de livraison, contrat de prêt bancaire, contrat de location, attestation d'assurance, attestations de régularité fiscale et sociale du locataire, clause de limitation de recours vous protégeant en cas d'impayés du locataire, ...

# Nos solutions en Girardin G3F

En complément de New Energy, Inter Invest propose une gamme de solutions Girardin bénéficiant de G3F, notre Garantie de bonne Fin Financière et Fiscale. Cette garantie, unique et exclusive depuis plus de 12 ans, permet de souscrire un produit sécurisé. Vous bénéficiez donc du montant de votre réduction d'impôt attendue quoi qu'il arrive, tous les risques financiers et fiscaux étant couverts par nos garanties uniques sur le marché.

## Girardin G3F

### Industriel

Pour participer au financement de matériels industriels dont bénéficieront des entreprises ultra-marines éligibles et permettre de compenser les multiples handicaps des Outre-mer.

**Opérations de plein droit** : entre 2 500€ et 40 909€ de réduction d'impôt.

**Opérations avec agrément** : entre 20 000€ et 52 941€ de réduction d'impôt.

### Logement social

Pour pallier le fort déficit de logements sociaux dans les Collectivités d'Outre-mer (COM) et financer la construction ou l'acquisition de logements sociaux neufs qui seront loués à des foyers éligibles.

**Opérations en logement social** : entre 30 000€ et 60 000€ de réduction d'impôt.

## Le saviez-vous ?

Inter Invest propose également des solutions d'investissement complémentaires répondant à des problématiques patrimoniales (impôt sur le revenu, transmission, plus-values...) :

### FIP Outre-mer \*

*38% de réduction d'impôt sur le revenu jusqu'à 9 120€ pour les personnes mariées ou pacées*

Une expérience incomparable des DOM et des COM depuis 28 ans pour cibler les meilleures opportunités d'investissements.

**Période de blocage :**  
**6 ans minimum**

### Investissement immobilier

*Nue propriété et loi Pinel*

Un investissement en nue propriété ou en Pinel dans des localisations « Premium » sélectionnées avec soin par nos experts immobiliers.

**Période d'investissement :**  
**selon le produit entre 6 et 20 ans**

### Capital investissement \*

*Investissements au capital de PME de premier plan*

Un investissement permettant de se constituer un portefeuille de qualité en actions non cotées (Mandat, Holding, FPCI, ...) sélectionnées par Inter Invest Capital.

**Période de blocage :**  
**5 ans minimum**

### \* Avertissement

**FIP Outre-mer : offre soumise à l'agrément de l'AMF**

Ces investissements sont notamment soumis à un risque de perte en capital. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la rubrique relative aux risques figurant dans le règlement ou le prospectus visés par l'AMF, disponibles sans frais et sur simple demande à [contact@inter-invest.fr](mailto:contact@inter-invest.fr).



## Inter Invest Solidarité Outre-mer

*Vous pouvez aider les associations œuvrant pour l'accès à la santé et l'éducation des enfants dans les Outre-mer*

Depuis 2018, Inter Invest propose à tous ses clients d'effectuer un don en faveur d'associations caritatives basées en Outre-mer. Pour chaque souscription, vous pouvez faire un geste en plus pour aider des enfants en difficulté.

Pour tout versement, Inter Invest effectuera un abondement égal à 100% du montant de votre don (dans la limite de 50 000€ par an).

Vous bénéficierez ainsi d'une réduction d'IR égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% du revenu net imposable ou d'une réduction de l'IFI de 75% de votre versement plafonnée à 50 000 euros.

# Parrainage

Parrainez vos proches et gagnez de nombreux cadeaux

Parce que nous sommes convaincus que nos meilleurs ambassadeurs sont nos clients satisfaits, Inter Invest propose aux souscripteurs à l'un des produits du Groupe (Girardin, FIP Outre-mer, Immobilier en démembrement ou en loi Pinel...) de parrainer leurs proches en quelques clics et de gagner de nombreux cadeaux !

## 01

### Connectez-vous sur votre compte en ligne

Dans la partie « Parrainage », vous pourrez en seulement quelques clics adresser à vos proches un email préconfiguré présentant les différentes solutions d'investissement avec Inter Invest.

## 02

### Vos proches souscrivent à un produit

Après étude de sa situation par un conseiller en investissement financier, le destinataire de votre message peut souscrire à une solution d'investissement Inter Invest.

## 03

### Cumulez des Top Miles

Vous gagnez 20 000 Top Miles pour chaque nouveau filleul qui souscrit à un produit Inter Invest à la suite de votre recommandation.

## 04

### Choisissez vos cadeaux

Vous échangez vos Top Miles contre des cadeaux : dès le premier parrainage, vous optez pour 6 bouteilles de champagne Ruinart. Au second, c'est un iPad que vous pouvez choisir ! Vous pouvez également gagner des e-chèques cadeaux Amazon.

#### 6 bouteilles de Ruinart

20 000 Top Miles



1 parrainage

#### 1 iPad

40 000 Top Miles



2 parrainages

#### eChèques cadeaux Amazon



ou



**inter invest**

Solutions d'investissement innovantes

[www.inter-invest.fr](http://www.inter-invest.fr) @

Tél. 01 56 62 00 55 ☎

21, rue Fortuny 75017 Paris ✉

---

**Distinctions  
en solutions Girardin**



2015

2016

2017

2018

2019

---

**Prix de l'innovation  
en Capital investissement**



2017

---

Inter Invest SA au capital de 10 000 200 €  
Siège : 21, rue Fortuny 75017 Paris  
Immatriculation au RCS de Paris : B 383 848 660  
N° SIRET : 383 848 660 00 122  
Code APE : 6832B  
Agréée par l'ACPR en qualité de Société de  
Financement & d'Entreprise d'investissement  
Code interbancaire (CIB) 16758